

Fiche technique

FIREBIRD® PLUS

Herbicide de contact pour le désherbage des pommes de terre, le défanage des pommes de terre de consommation et pour la production de plants, ainsi que pour l'élimination des drageons en arboriculture et en viticulture

Matière active: 10,6 g/l Pyraflufen-éthyl
(famille: phénylpyrazoles)

Formulation: EC concentré émulsifiable

POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION et
FOURRAGÈRES:

Dosage: 2 l/ha
pour le défanage, traitement de
pommes de terres sans déchiquetage,
au stade 91 (BBCH).

EMPLOI:

POMMES DE TERRE:

Dosage: 1 l/ha
désherbage, stade 00-09 (BBCH)

Application: Pré- et post-levée, jusqu'à la levée de max. 5% des pommes de terres. Stade 00-09 (BBCH). Après la levée des adventices. **FIREBIRD PLUS** peut être employé en mélange avec un herbicide racinaire comme p.ex. **Zepter**, **Proman**, **Metric** ou **Boxer**.

SEMENCEAUX DE POMME DE TERRE:

Dosage: 2 l/ha
Pour le défanage; déchiquetage préalable du feuillage. stade >50 (BBCH).

Les fanes doivent absolument être broyées avant l'application de **FIREBIRD PLUS** (stade >50 (BBCH)). Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque la longueur restante du fane après le déchiquetage est environ 20cm. Traiter **FIREBIRD PLUS** immédiatement après le broyage.

Si un deuxième traitement avec **FIREBIRD PLUS** est nécessaire, cela doit être fait au moins 5 jours après la première application.

Au maximum 2 traitements sont homologués par culture.

Dans les cultures de pommes de terre à maturité et/ou dans les variétés à croissance médiocre, un défanage chimique réussi avec **FIREBIRD PLUS** est possible. Si un deuxième traitement avec **FIREBIRD PLUS** est nécessaire, cela doit être fait au moins 6-7 jours après la première application.

Lors d'un feuillage puissant, resp. lors d'un défanage précoce, il est également conseillé de broyer les fanes avant le défanage chimique. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque la longueur restante du fane après le déchiquetage est environ 20cm. Traiter **FIREBIRD PLUS** 1 à 3 jours après le broyage.

Au maximum 2 traitements sont homologués par culture.

Remarques d'emploi:

Bien mouiller les plantes (feuilles et tiges) lors de l'application avec 300-500 l/ha de bouillie et une pression de 3,5-5 bar.

FIREBIRD PLUS n'a aucun effet fongicide. Si le dernier traitement fongicide date de plus de 3 jours avant le défanage, appliquer **FIREBIRD PLUS** en mélange avec un fongicide contre le mildiou, comme par exemple **Ranman Top**. Utiliser de préférence un fongicide antisporulant.

L'action de **FIREBIRD PLUS** est renforcée par une lumière intense et les rayons du soleil. Il est donc recommandé de traiter en fin de matinée ou en début d'après-midi, mais au moins 5 heures avant la tombée de la nuit. Un temps pluvieux et couvert peut par contre ralentir la vitesse d'action de **FIREBIRD PLUS** et ainsi réduire son efficacité.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

FRUITS A PEPINS ET A NOYAUX:

Dosage: 0,5%
Élimination des rejets

Application dès la 3^{ème} année de la culture, avec une quantité de bouillie de 300-500 l/ha. Stade 35-75 (BBCH).

Cela donne un dosage de **FIREBIRD PLUS** de 1,5 à 2,5 l/ha.

La première application est réalisée sur des drageons d'une longueur maximale de 20 cm. Si une deuxième application est nécessaire, celle-ci doit être réalisée avant la lignification des pousses latérales. Deux traitements au maximum par année (Intervalles de (au moins) 21 jours entre les traitements).

La solution de traitement ne doit pas entrer en contact avec les parties des arbres fruitiers non protégées par l'écorce. Toutes les parties vertes des plantes sont endommagées. Eviter toute dérive sur les parties aériennes des arbres fruitiers. Ne pas traiter en cas de vent ou à des températures supérieures à 25°C.

VITICULTURE:

Dosage: 0,5%
Élimination des rejets

Application dès la 3^{ème} année de culture, stade 19-75 (BBCH). Emploi avec une quantité de bouillie de 300-500 l/ha, cela donne un dosage de **FIREBIRD PLUS** de 1,5 à 2,5 l/ha.

La première application est réalisée sur des drageons d'une longueur maximale de 20 cm. Si une deuxième application est nécessaire, celle-ci doit être réalisée avant la lignification des pousses latérales. Deux traitements au maximum par année (Intervalles de (au moins) 21 jours entre les traitements).

La solution de traitement ne doit pas entrer en contact avec les parties des ceps non protégées par l'écorce. Toutes les parties vertes des plantes sont endommagées. Eviter toute dérive sur les parties aériennes des ceps de vigne. Ne pas traiter en cas de vent ou à des températures supérieures à 25°C.

CONDITIONS:

Conditions de protection pour l'environnement:

Défanage des pommes de terre: arboriculture, viticulture:

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG.

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

Désherbage pommes des terre:

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG.

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

Conditions de protection pour l'utilisateur:

Pommes de terre:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Arboriculture, viticulture:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

FIREBIRD PLUS possède un excellent effet de contact sur beaucoup de plantes dicotylédones. Les adventices sont également brûlées, à l'exception des graminées.

Bonne à très bonne efficacité:

Amarante	Morelle noire
Arroche/Chénopode	Ortie royale
Gaillet	Renouée des oiseaux
Géranium	Renouée persicaire
Lamier	Repousse de colza
Mouron des oiseaux	Tabouret des champs
Moutarde des champs	Véroniques

Efficacité partielle:

Bleuet	Myosotis
Camomilles	Pensée des champs
Capselle	Renouée liserons
Chardon	Seneçon
Galinsoge	

Efficacité insuffisante:

Graminées (Agrostis, millets, pâturins, vulpin)

MISCIBILITÉ:

Selon les résultats disponibles, **FIREBIRD PLUS** est miscible avec les herbicides racinaire comme p. ex. **Metric**, **Zepter**, **Proman**, **Baso**, Boxer et avec les fongicides **Huntar**, **Cymoxanil WG**, **Costello**, **Ranman Top**, **Metiram WG** et **Dominator**.

MODE D'ACTION:

FIREBIRD PLUS est un herbicide de contact exclusivement. La matière active **Pyraflufen-ethyl** inhibe la production d'une enzyme responsable de la dégradation de la porphyrine. Une accumulation de porphyrine conduit, sous l'action de la lumière et du rayonnement solaire, à la destruction des cellules végétales. La chlorophylle est détruite et le dépérissement de la plante commence par un jaunissement et brunissement des feuilles.

Des symptômes comme des nécroses et des tissus végétaux desséchés apparaissent 2 à 3 jours après l'application avec **FIREBIRD PLUS**.

La matière active **Pyraflufen-ethyl** a besoin de l'énergie fournie par le rayonnement solaire pour

être efficace. Son effet augmente avec l'augmentation de l'intensité lumineuse.

La matière active **Pyraflufen-ethyl** n'a pas d'action racinaire. Elle est très rapidement dégradée dans le sol. **FIREBIRD PLUS** ne tache pas, n'a pas d'odeur et ne laisse pas de résidus dans les tubercules.

Deux heures après le traitement, **FIREBIRD PLUS** résiste totalement au lessivage par la pluie.

EMBALLAGES: bouteilles de 1 l
 cartons de 10 x 1 l
 bouteilles de 5 l
 cartons de 2 x 5 l

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Symboles et indications de danger:

GHS05 Corrosif
GHS07 Attention dangereux
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

P102 Conserver hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.



Omya (Schweiz) AG
AGRO
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG, Oftringen
Produit de Nihon Nohyaku Co, Ltd